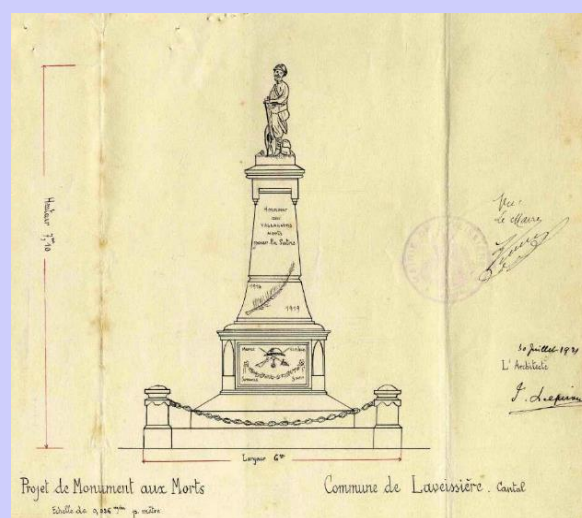
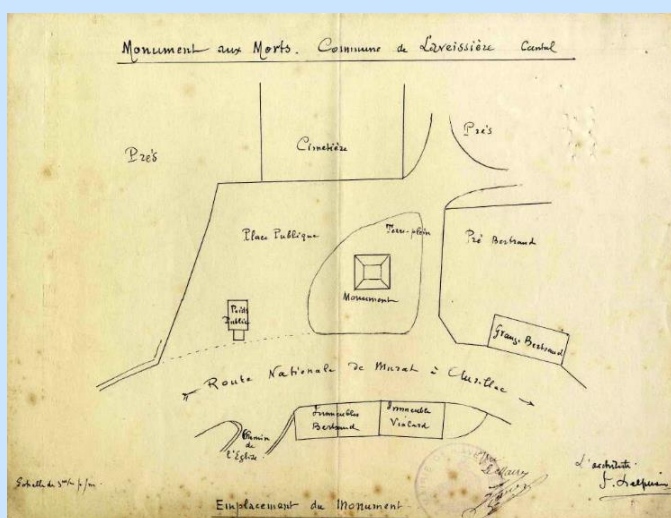


Le monument aux morts de Laveissière, dont le projet a été dressé par Mr Jean Delpiro Murat, a été validé par le conseil municipal par une délibération du 21 juillet 1921 :

« décide, pour rendre un digne hommage à la mémoire des enfants de la commune patrie, d'ériger sur la place du cimetière, le monument présenté par Mr Delpiro de projet et le devis. »



ARRONDISSEMENT :

Saint-Flour.

CANTON :

Murat.

COMMUNE :

Laveissière.

MAIRE :

VIALARD, Antoine (Maire de Laveissière de 1908 à 1945).

SCULPTEUR :

POURQUET, Charles-Henri (1877-1943) ; né à Colombes (Hauts-de-Seine) ; habite Paris.

Signature inscrite sur le monument : oui.

ARCHITECTE :

DELPIROU, Jean (-) ; habite Murat (Cantal).

Signature inscrite sur le monument : oui.

EDITEUR :

Fonderie d'Art du Val d'Osne, Paris.

ANNEE DE REALISATION (de la sculpture) : 1922.

DATE D'INAUGURATION : 11 novembre 1922 (inscrite sur le monument).

MATERIAU (de la sculpture) : Bronze.

SOCLE :
La statue repose sur un socle de forme obélisque tronqué en pierre de Volvic (l'obélisque tronqué comme la colonne brisée, symbolise la mort d'un jeune homme ou d'un homme en pleine force de l'âge).

L'ensemble est entouré de quatre obus (obtenus comme «butin de guerre», les obus rappellent l'importance de l'artillerie pendant la guerre).

CLOTURE : Le monument est entouré d'une clôture métallique dont les piquets de support sont scellés dans les pierres de taille formant parement.

COÛT GLOBAL : 23.500 F.

OEUVRES EN RAPPORT : Intitulée " ***Dans la tourmente*** ", elle représente un combattant une grenade à la main. Cette sculpture de série figure sur plusieurs dizaines de monuments aux morts répartis dans la France entière.

Il en existe des exemplaires en fonte, en bronze, comme ici, et quelques-uns taillés dans le marbre. L'éditeur et/ou le fondeur restent inconnus.

Sur la face Est du monument, on peut lire :

**" HONNEUR AUX VALLAGNONS
MORTS POUR LA PATRIE "**

Est apposée, une feuille de palme (symbole funéraire, La palme est un attribut des martyrs, les premiers chrétiens mais également les victimes de causes justes

ou de conflits armés.) et les dates "**1914 - 1919**" (explications plus bas).

En dessous est sculptée dans la pierre la médaille de la "**Croix de guerre 14-18**" et les noms de batailles : "**Marne**" - "**Verdun**" - "**Somme**" - "**Ysère**".

Une plaque commémorative et nominative : "**Aux victimes de la guerre de 1939-1945**" : [Détail de la plaque.](#)

Sur la face Ouest
est inscrit :

" **Hommage de la Commune de Laveissière à ses glorieux enfants** "
" **11 novembre 1922** "

Sur la face Nord est apposée :

- Une plaque commémorative et nominative de la guerre de 14-18, comportant 26 noms : [Détail de la plaque](#)
- Une plaque commémorative et nominative " **AFRIQUE DU NORD** " comportant 3 noms : [Détail de la plaque](#)

Sur la face Sud est apposée :

- Une plaque commémorative et nominative de la guerre de 14-18, comportant 26 noms : [Détail de la plaque](#)

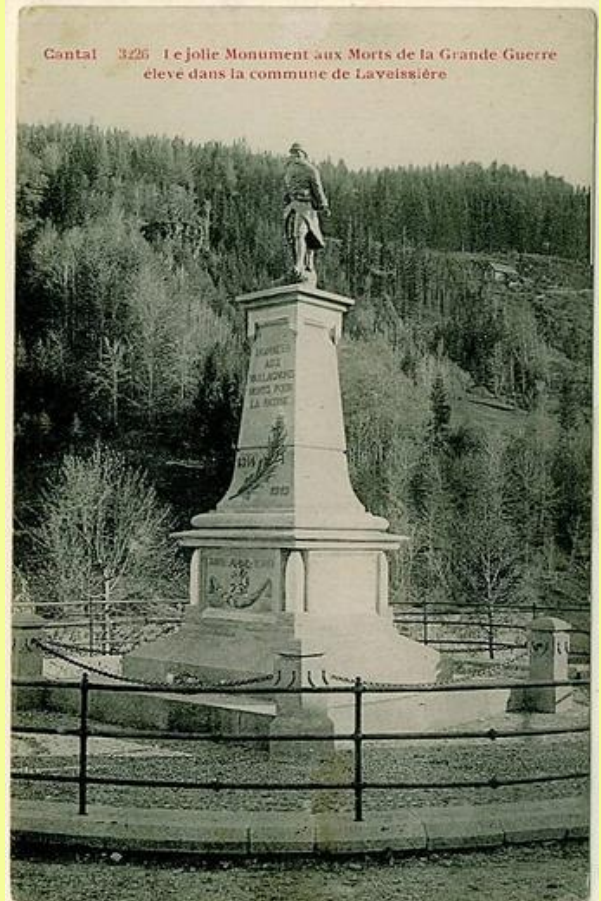
L'histoire des Monuments aux Morts

Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont été élevés dans leur grande majorité à la suite de la guerre de 1914-1918 ; les noms des "Morts pour la France" des conflits postérieurs y étant alors simplement ajoutés.

Ces monuments sont de nos jours souvent méconnus. Ils demeurent pourtant à plusieurs titres des témoins historiques, qu'il s'agisse de l'histoire des mentalités, de l'histoire de l'art, de l'histoire de la commune tout simplement : les noms gravés traduisent le poids des guerres sur la vie locale quand ils ne sont pas aujourd'hui la seule trace de certaines familles.

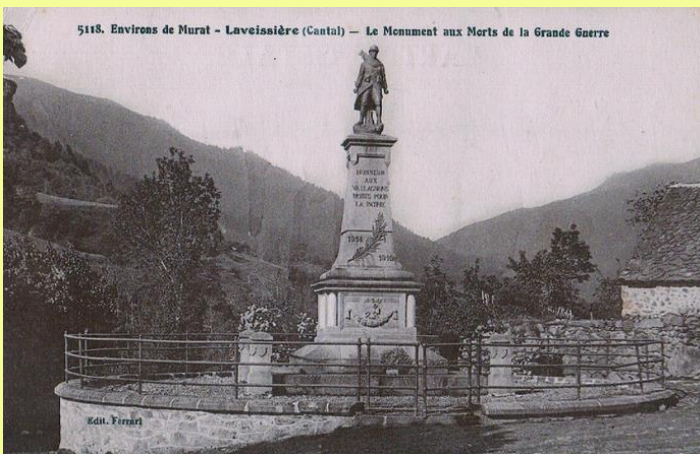
Si quelques dizaines de monuments du souvenir avaient été érigés à la gloire de la Grande Armée ou en mémoire des combattants anonymes de la débâcle de 1870, l'hommage aux soldats disparus change de nature et de dimension avec l'apparition des monuments aux morts, tels qu'on les connaît, à la fin de la Grande Guerre (1914-1918).

Pour la première fois, en effet, on « nomme » les victimes : on leur accorde ainsi une identité propre de soldat et d'homme, c'est-à-dire qu'on affirme à la fois la personnalisation de chaque sacrifice et la solidarité de tous les citoyens-soldats. Ces longues listes de noms gravées sur la pierre des monuments portent cette dualité mémorielle : l'identification exhaustive, individuelle et nominative de chaque mort au combat et, parallèlement, une commémoration collective du conflit, via le symbole de la liste, de l'énumération.



Dans la Grèce antique, un cénotaphe (κενотάφιον : kenos « vide » et taphos « tombe ») était un monument érigé à la mémoire d'une personne mais qui ne contenait pas de corps. Les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 sont de ce fait des « néo-cénotaphes ». Ils opèrent un « découplage » de la mémoire du défunt. Sa commune natale, celle où il était citoyen, homme, père ou

fil, le célèbre par son nom, par son identité de personne. Son corps, celui du soldat mort au combat, reste, quant à lui, parfois non identifié, dans les charniers des champs de bataille. L'existence des monuments aux morts nominatifs résulte aussi d'une contrainte technique très importante : l'identification, l'acheminement et le listage des corps était impossible à la fin de la guerre. Ces monuments ont donc remplacé les cimetières.



DONNER UN « SENS » À LA MORT DE 1,3 MILLION D'HOMMES

Mais pas seulement. Face à la tragédie de la Grande Guerre et aux millions de vies qu'elle fauche sur son passage, une demande mémorielle naît assez tôt en France, dès la moitié du conflit. Pour y répondre, la loi du 27 avril 1916 prévoit la création d'un diplôme d'honneur des militaires morts pour la patrie, celle du 25 octobre 1919 lance le recensement des disparus de chaque commune de France. Le monument aux morts est avant tout une tentative de donner un « sens » à la mort de 1,3 million de jeunes hommes sur le champ de bataille. Un sens qui ne peut se trouver que dans la « *passion de la patrie* », selon l'expression de l'historienne Annette Becker. Tous ces morts doivent bien être tombés « pour » quelque chose... Et ce quelque chose, c'est la France.

L'idée est d'ériger tous ces morts en martyrs héroïquement sacrifiés pour la nation. Le statut de « mort pour la France » est introduit par la loi dès 1915. Son attribution a une grande importance pour la famille du disparu : elle ouvre droit aux pensions pour les veuves et au statut de pupilles de la nation pour les orphelins. Ladite mention est inscrite sur la grande majorité des monuments aux morts. Si la formule la plus classique est bien sûr « la commune de X. à ses enfants morts pour la France », on en trouve des variantes multiples, comme « morts pour la patrie » (dans de très nombreuses communes) ou « morts pour la défense du pays » (à Affieux, en Corrèze, par exemple). Des formes plus neutres de glorification du courage existent aussi : « aux martyrs, aux vaillants, aux forts ! » (à Vaison-la-Romaine dans le Vaucluse) ou, quand le conseil municipal d'après guerre était quelque peu érudit, des formules plus élaborées : « pauvres martyrs obscurs, humbles héros d'une heure / Je vous salue, et je vous pleure » (à Barjols, dans le Var). La fonction majeure du monument aux morts est donc, répétons-le, de combler l'abyssal vide de sens de l'après-guerre dans un pays où la jeunesse a été fauchée. Seules 12 communes françaises sur 36 000 ne comptent pas de victimes de la Grande Guerre...

La puissance mémorielle du monument aux morts tient aussi à sa capacité à occuper l'espace, à déployer une mémoire tentaculaire en France. De 1918 à 1925, 30 000 monuments sont construits. Entre 1919 et 1922, on compte en moyenne trois inaugurations par jour. Les anciens combattants, qui représentent 90 % des hommes adultes dans les années 1920 supervisent les opérations. Par la loi du 25 octobre 1919, l'État propose des subventions, établies en fonction du nombre de morts dans la commune et des ressources de celle-ci, à toutes les municipalités désireuses de se doter d'un



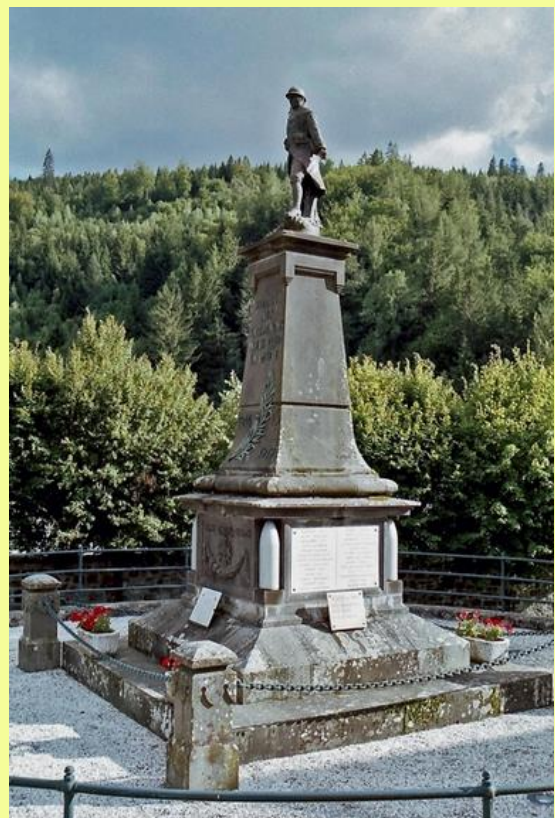
monument aux morts. Un véritable maillage mémoriel est rendu possible sur tout le territoire français : la mémoire se rappelle désormais quotidiennement, via ces monuments, aux yeux de chaque Français.

L'implantation du monument dans l'espace de la commune fait, au début, l'objet des plus vifs débats dans les conseils municipaux. Où construire ce monument ? Dans le cimetière ?

En Bretagne, où la force du catholicisme est intacte, c'est souvent l'option retenue : on transforme parfois des vieux calvaires en monuments aux morts. Ailleurs, les débats sont plus houleux. Faut-il dresser le monument dans un lieu public, pour que le devoir de mémoire s'impose à la vue du passant, ou dans un endroit plus reculé, plus propice au recueillement ? Doit-on préférer l'espace de la religion (près de l'église du village) ou celui de la République (mairie, école) ? Dans la majorité des villages, heureusement, l'église et la mairie partagent la même place centrale. C'est donc dans cet espace central qu'on érige le plus souvent le monument. En réalité, comme l'explique Serge Barcellini, conseiller mémoriel de M. Arif, secrétaire d'État aux anciens combattants, « le monument aux morts est un élément dont l'emplacement est souvent le résultat de la rencontre entre les contraintes de l'urbanisme, la culture locale et les aspirations politiques de la municipalité en place ».

ENJEU DU RAPPORT DE FORCE ENTRE LA RÉPUBLIQUE ET L'ÉGLISE

L'implantation des monuments aux morts sur tout le territoire français intervient, rappelons-le, quinze ans à peine après la loi de séparation de l'Église et de l'État (1905). Le rapport de force entre la République et



l'Église est omniprésent dans l'histoire mémorielle de la Grande Guerre. Par la loi de finances de 1920, l'État subventionne la construction des cenotaphes... à condition qu'ils ne se rattachent à aucun culte (l'État ne les reconnaît plus). Pour contourner la loi, beaucoup de villages dissimulent les symboles religieux derrière des ornements cruciformes (épées, croix de guerre). Dans la majorité des communes, deux monuments aux morts ont été érigés : l'un dans l'espace public (place du village, mairie, école) et l'autre dans l'église (ce dernier recense les paroissiens tombés au combat).

Il n'y pas qu'un type de monument aux morts, loin de là. L'historien Antoine Prost a distingué quatre familles.

- Les monuments civiques, d'abord. Très répandus, ils sont neutres et républicains, sans symbole religieux, ni message revanchard, ni allégorie patriotique.
- Les monuments patriotiques-républicains se distinguent quant à eux par leurs emprunts au champ lexical de la gloire et de l'honneur, insistant sur la victoire.
- Les monuments funéraires-patriotiques, ensuite, sont plutôt installés dans les cimetières ou près des églises. Très répandus dans les régions les plus catholiques, ils sont à la fois patriotiques et teintés de religiosité.
- Les monuments funéraires, enfin, sont plus rares : situés dans un cimetière, ils ne comportent aucune référence à la France ni à la patrie.

Bien sûr, de grandes disparités territoriales existent. Dans le Sud-Ouest, terre traditionnellement très républicaine, on ne trouve presque que des monuments civiques ou patriotiques. En Bretagne,



Plaque située à l'intérieur de l'église Saint Louis de Laveissière



DIEU PATRIE

région plus catholique, les stèles de type funéraire sont les plus répandues.

Cela dit, une ambiguïté persiste sur le message que portent les monuments aux morts : sont-ils pacifistes ou, au contraire, bellicistes ?

Dans certaines communes, comme à Equeurdreville dans la Manche ou à Gentioux dans la Creuse, le monument est ouvertement pacifiste : surmonté d'une statue représentant une veuve éplorée avec ses deux enfants dans les bras, on peut y lire : « que maudite soit la guerre ».

D'autres, plus nombreux, transmettent des messages véhéments, en insistant notamment sur la victoire française : des poilus en armes y sont parfois représentés, certains grenade à la main, d'autres fauchés par une rafale ennemie continuant à porter le drapeau de la patrie jusqu'à leur dernier souffle. Entre le culte de la patrie et la perpétuation de la haine de l'ennemi d'hier, la frontière est ténue.

Pendant l'entre-deux-guerres, ces deux versants mémoriels ont été au cœur des commémorations du 11 Novembre. En 1923, par exemple, dans certaines villes de France, des cortèges d'anciens combattants se heurtent à des contre-manifestations organisées par des groupes communistes qui répondent à *La Marseillaise* par le chant de *L'Internationale* et le cri d'« à bas la guerre ».

L'histoire des monuments aux morts de la Grande Guerre, outils mémoriels d'une puissance sans précédent, nous apprend beaucoup sur la France de l'entre-deux-guerres, ses tensions politiques, ses contradictions territoriales, ses ambiguïtés mais aussi ses forces.

Elle nous rappelle surtout qu'hier comme aujourd'hui la communauté nationale est une construction politique et que la mémoire en est l'un des piliers fondamentaux.

“Monument aux Morts 1914 - 1919”



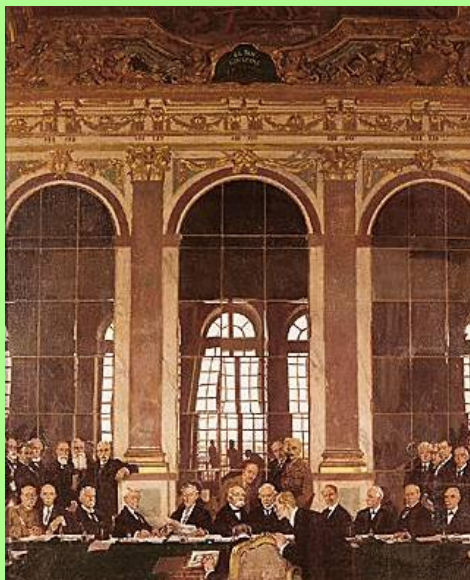
Le monument aux morts de notre commune (et il n'est pas le seul en France) présente une particularité qui n'échappe pas à tout observateur averti.

En effet, aux pieds du Poilu figure la mention : 1914-1919.

Communément, l'on parle de la guerre 14-18, alors pourquoi 1919 ?

Trois hypothèses :

- la première, l'armistice signé le 11 novembre 1918 mit fin aux hostilités, mais pas à la guerre proprement dite. C'est le traité de Versailles signé le 28 juin 1919 qui mit fin définitivement au conflit.
- La seconde, l'armistice a été signé 7 semaines avant la fin de l'année 1918 et bon nombre de soldats gravement blessés durant les hostilités ont perdu la vie quelques semaines, voire quelques mois après l'arrêt des combats, donc en 1919, et ont été déclarés, eux aussi " **Morts pour la France** ". C'est le cas du Valagnon **DELROUX Charles** "Mort pour la France" le 25 janvier 1919, des suites de maladie contractée en service.
- La troisième, la guerre ne s'est pas vraiment terminée le 11 novembre 1918... du moins pas sur le front d'Orient... des soldats ont combattu, sont morts, ont été blessés jusqu'en mars 1919.
Les Valagnons **LARIVE Louis** et **ROCHE Jean-Louis** sont "Mort pour la France" sur le front d'Orient, d'autres Valagnons en sont certainement



La signature du traité de Versailles dans la galerie des Glaces du château de Versailles, le 28 juin 1919.

Au milieu, Clemenceau (avec une moustache blanche)

revenus, mais seulement en mars ou avril 1919.

Difficile de privilégier l'une d'entre elles, le débat reste ouvert...

Le front d'Orient : 1915 - 1919

Découvrez l'histoire d'une guerre, l'histoire d'oubliés, d'ignorés, l'histoire d'hommes morts loin de chez eux, pour leur patrie.

Si le front occidental fut le front principal de la Première Guerre mondiale, où les soldats immobilisés dans la boue des tranchées se sont affrontés durant quatre longues années, il y eut en d'autres lieux de durs combats.

Le front des Balkans (Yougoslavie - Albanie - Bulgarie - Empire ottoman) fait partie de ces théâtres d'opérations périphériques dont l'importance, souvent minimisée, n'en a pas moins été réelle.

En 1916, l'Armée Française d'Orient (AFO) a combattu aux côtés des Armées Alliées d'Orient (AAO) regroupant les armées Britanniques, Serbes, Italiennes, Russes et Grecques, aux ordres du général d'armée Louis Franchet d'Esperey.

Des milliers de soldats, notamment français, sont ainsi envoyés par bateau sur ces fronts... Ils provoquent la défaite de la Bulgarie, reconquièrent la Serbie et la Roumanie, puis envahissent l'Autriche-Hongrie.

Par un paradoxe dont l'histoire est coutumière, les opérations



Troupes Françaises à bord du Provence en route vers Odessa



Les généraux Sarrail et Léontieff devant les troupes russes à Salonique

dites d'Orient se déroulent géographiquement en Europe, si l'on excepte le débarquement de la brigade Rueff en Turquie d'Asie durant quelques jours seulement.

Cette campagne revêt à la fois le caractère d'une guerre européenne par la puissance des belligérants, leur organisation et leur armement, et celui d'une expédition coloniale en raison de la présence de partisans, de maladies exotiques, de l'éloignement, mais aussi bien sûr, parce que les combats se déroulent le plus souvent en terrain libre.

Près de 300 000 soldats français, dont plus de 50 000 ne sont jamais revenus, ont combattu sur ces terres balkaniques où ils ont vécu une fraternité d'arme avec leurs alliés serbes.

Ceux que Clemenceau avaient appelés avec mépris "les jardiniers de Salonique", leur reprochant longtemps leur inaction, poursuivent la guerre cinq mois de plus que leurs camarades, postés en Roumanie et tenant le front sud de la Russie contre les bolcheviques.

Ce n'est qu'en mars 1919 que les poilus d'Orient sont embarqués d'Odessa avec le sentiment d'avoir injustement été les oubliés de la Grande Guerre.



Campement Français à Salonique



Cimetière Français en Macédoine où reposent 6200 poilus

Les rescapés, qui ont combattu loin de leur terre natale, dans des conditions extrêmement dures souffriront pour le reste de leur vie du manque de reconnaissance de la nation, car les opérations excentrées auxquelles ils ont participé restent pour le plus grand nombre inconnues, au mieux marginales.

La victoire de Macédoine qui amène la Bulgarie puis la Turquie à cesser le combat, disparaît de la mémoire collective qui ne retient que la date du 11 novembre 1918.

Finalement, l'histoire de l'armée d'Orient n'est qu'une suite de revers militaires, heureusement clôturés par une offensive décisive. Mais c'est peut-être justement parce que les échecs ont duré si longtemps et ont été si nombreux pendant trois ans, que la victoire intervenue en quelques semaines n'a pas été appréciée à sa juste valeur comme étant à l'origine de la chute des Empires centraux...